ONZIEME ANNEE — N° 416 — On s'abonne au Bureau du Journal; 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arrt) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 31 MARS 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Aucune Révolution, sauf celle de Finlande, n'osa proclamer les Droits de la Femme

Les Féministes Américaines
ET LA GUERRE

Les Associations suffragistes des Etats-Unis ont jusqu'à ces dernières semaines et, au contraire des féministes italiennes naguère, pu compter en général parmi les partisans actifs de la non-intervention de leur pays dans la guerre. La plupart ont été mêlées à l'agitation pacifiste interneutre que nous n'avons ici cessé de déplorer. Les voici revenues à une compréhension plus exacte de la réalité. Et nous sommes heureuses de dire qu'elles se montrent prêtes à soutenir leur pays dans la guerre avec autant d'ardeur qu'elles ont essayé de l'en détourner.

L'Association nationale américaine pour le suffrage des femmes a tenu au début de mars un grand meeting où elle a publiquement fait des offres de service au gouvernement représenté par le secrétaire Baker et trois autres membres du Cabinet. Des sénateurs et des représentants du Congrès assistaient à la séance. Notons la présence des femmes de tous ces hommes politiques auprès de leur mari. Après un discours de Mrs Chapmann Catt, présidente, lecture a été donnée de l'adresse par laquelle l'Association offrait son aide à l'Etat et exposait son plan d'organisation.

« Sans nulle intention d'abandonner nos campagnes afin d'assurer le vote aux femmes de ce pays comme le droit protecteur de tous les droits, nous offrons nos services à notre pays dans le cas où il en aurait besoin; et autant que nous y sommes autorisées, nous promettons le loyal service de nos deux millions et plus de membres. Nous faisons cette offre dès maintenant en vue d'éviter le gaspillage de temps, d'énergie et de travail; et aussi afin que les capacités et le dévouement de nos femmes exercés par des années d'ardents efforts soient utilisés avec toutes les autres ressources nationales pour la protection de notre pays en ces temps de violence. »

Suivent les grandes lignes de l'organisation. Un comité central formé de déléguées des associations nationales des divers Etats de la Fédération servira d'intermédiaire entre le gouvernement et ces associations, centralisera et répartira les tâches. Trois déléguées formeront un bureau chargé des rapports courants avec les membres du gouvernement. Parmi les services prévus maintenant figure naturellement celui de la Croix-Rouge, un recrutement de « remplaçantes » des hommes mobilisés; un service relié au ministère de l'Agriculture pour l'organisation des économies et de la mise en valeur des terrains incultes; une propagande constante à l'intérieur que l'on prévoit nécessaire pour l'édification morale des huit millions de naturalisés sur les raisons de la guerre.

Le secrétaire Baker a répondu au nom du gouvernement qu'il acceptait les offres des suffragistes et insista tout particulièrement sur l'importance du concours féminin pour l'organisation des économies : « Aucun pays ne gaspille plus que le nôtre, a-t-il dit, et nous pourrions couvrir les frais d'une guerre en économisant ce que nous gaspillons. »

Un incident impressionnant de la séance avait été l'entrée de la délégation des trois nouveaux Etats qui viennent d'accorder le suffrage aux femmes : North Dakota, Ohio et Indiana, précédés par « Stars and Stripes » (1) et le grand drapeau du suffrage portant les bannières de leurs Etats, aux sons de « Le Héros conquérant vient ».

Toute la manifestation très imposante a suscité un ardent enthousiasme.

(D'après The Wormar.'s Journal)

Une brebis galeuse punie

Nous avons ici transcrit et soutenu la plainte d'un père de famille contre un employé du ministère de la guere qui se plaisait à tenir des propos inconvenants aux jeunes filles placées sous ses ordres et les traitait grossièrement lorsqu'elles lui imposaient silence.

La Section d'Unité de la Morale du *Conseil National des Femmes* et *Pro Patria* ont pris en main la défense des jeunes filles insultées et adressé à M. Albert Thomas, ministre des Munitions, une requête contre le sieur B. Leur démarche a atteint son but.

M. Albert Thomas écrit à Mme de Witt-Schlumberger, présidente de la Section d'Unité de la Morale : « L'employé de bureau B. a été frappé d'une punition très sévère, la plus sévère que le colonel Directeur de la section technique put lui appliquer. »

M. de Jaer, secrétaire général de *Pro Patria* nous informe qu'il a en outre « communiqué tout le dossier au Grand Chancelier de la Légion d'honneur afin d'empêcher qu'une croix ne s'égare sur la poitrine d'individu en question. »

Trop longtemps les travailleuses sont restées sans défense contre l'immoralité de chefs indignes. Qu'elles sachent aujourd'hui qu'en s'adressant à nous elles trouveront toujours une protection.

(1) « Etoiles et rayures ». Les Américains désignent ainsi leur drapeau national.

Les Femmes et la Révolution Russe

Message des Suffragistes Françaises au Gouvernement Russe

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes a envoyé le télégramme suivant au Prince Lvoff, président du Gouvernement provisoire à Pétrograd:

« Femmes françaises envoient au peuple russe leurs félicitations enthousiastes. Attendent avec confiance proclamation par nouveau régime, égalité, droits politiques, femmes qui auraient immense répercussion France et toutes démocraties.

Ajoutons que les journaux nous laissent maintenant peu espérer que les femmes russes voteront pour l'Assemblée Constituante. Que tous nos vœux aillent quand même à la Russie nouvelle, dont l'élan démocratique sera une force de plus pour la victoire commune.

⁂

LA « GRAND'MERE » DE LA REVOLUTION RUSSE EST RENTREE A PETROGRAD

Mme Breschko-Breschkovska, surnommée « la grand'mère de la Révolution », est arrivée à Petrograd, le 23 mars au soir, de retour de Sibérie.

Mme Breschko-Breschkovska avait passé en exil plus de quarante ans. Elle est âgée de 80 ans. Pour la recevoir, on avait décoré la gare et préparé ses appartements particuliers chez l'ancien tsar.

Une énorme foule a fait à Mme Breschkovska une chaleureuse ovation. Plus de trente couronnes de fleurs naturelles lui ont été jetées dont une avec cette légende : « A la grand'mère de la Révolution, ses petits-fils libérés ».

Malgré son grand-âge, les facultés intellectuelles de Mme Breschkovska restent intactes et c'est avec une vive émotion qu'elle a accueilli les ovations qui lui ont été faites. — (*Le Petit Journal*).

Prière de lire attentivement

Ainsi que chaque année, en raison des vacances, *La Française* ne paraîtra point le samedi de Pâques. Nous prions nos abonnés de vouloir bien noter que le prochain numéro paraîtra le samedi 14 avril.

Nouveaux succès suffragistes
AU CANADA

L'affranchissement politique des femmes au Canada fait des progrès rapides. Une nouvelle province, la *Nouvelle Ecosse*, capitale Halifax, vient d'accorder à ses habitantes le droit de vote. Le droit d'exercer la profession d'avocate s'y ajoute.

La première province canadienne anglaise qui admit les droits parlementaires féminins fut le Manitoba en janvier 1916. Le territoire d'Alberta suivit deux mois plus tard et bientôt le territoire de Saskatchewan.

Ces gouvernements situés tous à l'ouest et au centre, sont des pays neufs où les traditions sont le moins ancrées; mais le mouvement n'a pas tardé à s'étendre aux provinces de l'Est; en septembre 1916, la Colombie anglaise et tout récemment en février 1917, l'importante province d'Ontario, la plus peuplée du Canada, où l'opposition des pouvoirs était nette quelques mois plus tôt, cédaient aux campagnes suffragistes.

Enfin, le 23 mars, une dépêche de Toronto annonçait l'affranchissement des femmes de Nouvelle-Ecosse.

Selon la constitution canadienne, le droit de suffrage aux parlements régionaux implique le même droit quant au Parlement fédéral.

Ainsi, en une année, sur sept provinces et quatre territoires qui forment l'Etat Canadien, quatre provinces et deux territoires ont réalisé le programme suffragiste. Restent à conquérir les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince Edouard et les territoires d'Assinoboïa et de d'Athabaska.

On peut prévoir que la réforme ne tardera pas à se généraliser et qu'après l'Australie et la Nouvelle-Zélande une autre grande colonie britannique donnera au monde l'exemple de l'égalité politique des hommes et des femmes.

Nous adressons ici nos félicitations et nos vœux aux vaillantes féministes de là-bas.

Notes d'Actualité

Pétrole et Pâtisserie

Il y a un petit jeu anglais de société qui ne manque pas d'agrément. Chaque joueur prend une lettre de l'alphabet, en commençant par A et, choisissant un mot dans lequel elle figure, en cherche un ensuite d'où elle soit absente. Exemple :

A dans Amour, pas dans Bonheur.
B dans Bilan, pas dans Faillitte, etc..

C'est assez drôle et, bien que l'époque ne soit guère, et même pas du tout, aux petits jeux, on a presque envie, toutes portes fermées, de le reprendre, entre soi, entre femmes bien entendu, à propos de certains sujets du jour.

P dans Pétrole et pas dans *Réforme de l'heure*.

Voilà une petite année qu'*on* discute sur l'opportunité d'avancer l'heure. *On* a fait mieux. : une expérience. Et, chose remarquable, l'expérience a réussi, c'est-à-dire que dans les *villes* (car les campagnes ont l'admirable habitude de ne compter qu'avec le soleil, de sorte qu'elles n'ont pas besoin de réforme) ont été satisfaites du résultat obtenu en Economie, en Santé, pour ne rien dire de la Logique.

L'hiver que vous savez a passé, et on a recommencé à discuter sur « l'opportunité qu'il y aurait, etc.., voir plus haut.

A dire le vrai,, si la guerre avait été finie, et avec elle l'ère des économies, on aurait pu, dans la joie de la victoire, négliger une question qu'on *peut* trouver secondaire. Mais, au contraire, la question *Economie* s'est soudée à la question *Victoire*. L'éclairage, lié au charbon, électricité, gaz, a dû être réduit; quant au pétrole et à l'essence, on en a durement manqué, on en manque encore. Il y avait donc urgence à profiter de cette lumière gratuite que le Ciel nous dispense avec beaucoup de bienfaits moins évidents, mais sans décrets. Le 1er mars le jour commence à 6 h. 36, le 25 mars à 5 h. 46. Il était possible dès le commencement du mois pour un nombre considérable de Français de se lever une heure plus tôt sans lumière; l'économie du soir, bien qu'elle ne se monte, qu'à 47 minutes si j'en crois, l'amanach eut largement dépassé la consommation supplémentaire possible du matin, car de 5 à 6 le moment est plus évidemment celui du travail *éclairé* que ne l'est celui du lever aux besognes tâtonnantes. Et, en ce qui concerne le pétrole (avec un p.) ce simple calcul donnera l'économie qu'on eût aussi réalisée. Evaluant la dépense d'une lampe à disque à 50 centilitres de un demi-litre pour 3 heures d'éclairage, et à la même quantité pour 3 jours d'allumage pendant *une heure*, on aura pour le mois : 0.50 × 10 = 5 litres ou un bidon exactement, lequel bidon, multiplié seulement par un quarantième de la population française, soupçonné de se servir de lampes à disques entre 5 h. 1/2 et 6 h. 1/2, donne la coquette somme de 5 millions de bidons. La première femme de ménage venue saurait, sinon faire le calcul, du moins en poser les données et en déduire l'économie. Mais l'avis d'un géographe ou d'un danseur vaut mieux et nous avions le 25 mars, perdu gratuitement, si on peut dire ce lac d'huile minérale.

Autre chose. La question de la pâtisserie est pendante depuis le jour de la mobilisation. Cruelle énigme! Supprime-t-on les croissants? Oui, on les supprimera! Et le pain de fantaisie? Le pain de fantaisie aussi, c'est-à-dire non, et puis c'est-à-dire oui. Et le pain frais? Marchons, le pain rassis nous mettra un goût de civisme à la bouche! Cependant, les gâteaux, les gros gâteaux et les petits gâteaux (de plus en plus petits et de plus en plus chers) et même les « fours » tout à fait sournois, ceux-là, adornent toujours les étalages de nos officiers de bouche; sauf deux jours par semaine, offerts en sacrifice à la Patrie — et après quelles discussions et quelles luttes! — D'où, dépense supplémentaire de farine, d'œufs, de beurre si indispensable par ailleurs. Vous me direz que ce qu'on mange sous cette forme on ne le mange pas autrement et que l'estomac n'a pas deux capacités. Est-ce bien sûr? Il y a des enfants, et il y a les gourmands.

Autre simple calcul. Savez-vous quand vous achetez le moindre pain de Gênes ou Moka à 1 fr. 80 (je suis modeste) combien vous pourriez avoir de pain pour la même somme? *Quatre* kilos exactement, c'est-à-dire, à la ration convenue de 500 grammes par jour et par personne, la fourniture de *huit* jours de pain. Et nous avons encore des compatriotes, prisonniers et envahis, qui en manquent. Mais ce sont là calculs de femmes qui négligent la question électeur.

Et puis quoi? Les pâtissiers, la main-d'œuvre, du monde sur le pavé? C'est si simple à arranger! Il y a tous les jours des *centaines* de morts à remplacer : équipes de relève au front et à l'arrière : voilà pour les hommes. Il y a tous les jours des ouvrières qui mettent des enfants au monde : équipes temporaires de remplacement, voilà pour les femmes. Il y a des terrains à mettre en culture d'urgence, faciles. Et il vaut mieux produire des pommes de terre — voire du blé — que des gâteaux. Mais, n'est-ce pas, P. dans Pâtisserie et pas dans Logique... ni dans Economie.

Odette Bussard.

Au Parlement

Les Femmes seront enfin membres des conseils de famille et tutrices

Tout arrive, avec de la ténacité et surtout avec l'appui de bons amis comme M. le député Viollette — aujourd'hui ministre — et M. le sénateur Guillier.

La loi qui donne accès aux femmes dans les conseils de famille et qui leur confère le droit d'être tutrices dans tous les cas, a été promulguée à l'*Officiel* du 22 mars 1917 après avoir été votée en dernier ressort et sans discussion à la Chambre le 14 mars.

Nous comptons bien que MM. les juges de paix et leurs greffiers vont corriger — sans arrière-pensée et sans hésitation — leurs codes et leurs formules, conformément aux modifications qui viennent d'être édictées.

Notre commentaire sera très bref : il nous suffira, pour montrer la portée de la loi, de déclarer que les deux sexes sont mis sur le même rang.

Toutefois, la femme mariée devra obtenir l'autorisation de son mari pour accepter les fonctions de tutrice ou de subrogée-tutrice. L'autorité maritale a été respectée par les législateurs. Les tutrices mariées sauront, dans la pratique, concilier cette autorité maritale — si puissante, en théorie — avec les intérêts bien entendus de leurs pupilles.

Pour faciliter l'application de la loi nouvelle, nous recommandons aux femmes mariées qui brigueraient des fonctions de tutrices ou de subrogées-tutrices de se munir de l'autorisation maritale *avant* la délibération du conseil de famille. Faute par elles de justifier *préalablement* de cette autorisation, les juges de paix et les membres des conseils de famille pourraient hésiter à les désigner. En effet, en cas de refus du mari, il faudrait procéder à une nouvelle délibération; d'où frais, dérangements nouveaux dont la seule perspective suffirait souvent pour faire écarter les femmes mariées de la tutelle.

La femme mariée ne devra point se faire assister de son mari à la réunion; elle devra même s'y rendre seule. « Le mari et la femme ne pourront faire partie ensemble du même conseil de famille », est-il dit dans l'article 407 *nouveau* du Code civil. « La préférence sera donnée à celui des deux dont le degré de parenté est le plus rapproché. A égalité de degré, le plus âgé sera préféré. »

Nous suivrons avec intérêt les premières applications de la loi; nous guiderons de notre mieux celles de nos lectrices qui voudront bien nous demander conseil et nous recevrons avec plaisir tous renseignements sur ce sujet.

Nous donnerons dans un prochain numéro le texte de la loi.

Les Lois nouvelles

Dans le cours de cette dernière semaine, plusieurs lois ont été promulguées; certaines nous intéressent particulièrement.

D'abord la loi sur la tutelle dont nous venons de dire quelques mots (*Officiel du* 22 mars).

Puis la loi portant dérogation temporaire à l'article 815 du code civil, ainsi qu'à diverses dispositions concernant la procédure pour la liquidation des successions (*Officiel* du 24 mars).

La loi modifiant l'article 15 de la loi du 27 juin 1904, modifié par la loi du 18 décembre 1906, sur la gestion des deniers pupillaires (*Officiel* du 24 mars).

Enfin, la loi ayant pour objet de subordonner l'acquisition de la nationalité française en cas de mariage contracté entre un Français et une femme appartenant à une nation en hostilités avec la France, à une autorisation préalable du gouvernement (*Officiel* du 24 mars).

Quant à la loi concernant la légitimation des enfants dont le père est mort avant d'avoir pu contracter mariage, une mauvaise interprétation nous a fait prendre notre désir pour la réalité.

La dernière délibération que lui a consacrée la Chambre n'était pas définitive. Cette proposition de loi est de nouveau devant le Sénat; elle est encore l'objet d'un rapport de M. Catalogne, qui vient d'être déposé sur le bureau de cette assemblée et qui ne peut tarder à être discuté.

En nous excusant de cette erreur matérielle, nous maintenons ce que nous disions dans un précédent numéro, c'est que cette loi conçue dans un but si noble et si humanitaire, est attendue anxieusement dans nombre de familles en deuil où toute l'affection et tout l'espoir se reportent sur des orphelins *non légitimés*.

C'est la sixième fois qu'elle va paraître devant le Parlement depuis que M. Viollette la déposa il y a deux ans.

M. C.-M.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.

En Pays délivré

L'heureuse avance de notre armée sur la Somme et sur l'Oise qui nous a rendu des milliers de nos compatriotes a mis en lumière quelques nouveaux mérites féminins.

A Noyon, le général Nivelle a décoré publiquement de la croix de guerre la sœur Romuald :

« Cette sœur est à Noyon depuis trente-deux mois; pas une heure, pas un jour ne se sont passés sans qu'elle ne trouvât une occasion de donner une preuve nouvelle de son admirable et inlassable dévouement. »

A Gibercourt le garde-champêtre, M. Carlier, que les Allemands obligeaient à continuer son service étant tombé malade, a été remplacé pendant un mois dans ses fonctions par sa femme.

Une mère et sa fille, transportées par les ennemis de Maubeuge à Roye, une dizaine de jours avant l'évacuation, ont raconté que, depuis le commencement de la guerre, c'est une femme qui exerce à Maubeuge les fonctions de « Maire. »

Nous savions déjà par des communications qui nous étaient parvenues que les Allemands avaient emmené de Lille pour le « Service » de leurs officiers, des jeunes filles des meilleures familles et qu'ils les traitaient ignominieusement.

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes possède le témoignage écrit d'une de ces jeunes filles qui fut rendue par exception à ses parents contre une rançon de 2.000 marks. Nos ennemis ont agi de même dans toute la région que nous venons de reprendre.

Restera-t-il une seule femme en France qui ne se sente pas solidaire de toutes les mères de toutes les enfants atteintes par cette immonde barbarie.

Guerre à l'Alcool

ETABLISSONS DES VINERIES

Pro Patria nous communique la note suivante :

Les vineries sont des établissements industriels où les moûts, stérilisés au préalable chez les producteurs, sont mis en fermentation suivant les méthodes pasteuriennes, méthodes qui ont si brillamment réussi dans les brasseries établies scientifiquement.

Des vineries existent déjà et fonctionnent avec le plus grand succès en Suisse, en Grèce, en Italie, en Allemagne, une vinerie installée à Misserghin près d'Oran a donné des résultats probants, résultats officiellement constatés par le Ministère de l'Agriculture. Leur établissement en France déchargerait les vignerons du soin de faire fermenter leur moût, opération que, sauf exception, ils ne sont pas en mesure de mener scientifiquement. Cette opération pouvant s'effectuer pendant le cours de toute l'année étant donné que les moûts stérilisés se conservent indéfiniment, l'amortissement du matériel de la vinerie se réalise sans presque grever le prix de revient du vin.

Les vineries produisent des vins absolument exempts des ferments qui nuisent à leur conservation, des vins par conséquent d'une durée indéfinie et s'améliorant en vieillissant, soit très avantageux pour le commerce. Elles produisent aussi à volonté et en toutes saisons, des mistelles, des vins bourrus, des moûts non fermentés, champagnisés ou non, à l'usage des tempérants. Par concentration, elles obtiennent des massés, du raisiné, etc...

Donner satisfaction aux tempérants, sans nuire aux intérêts des viticulteurs et des négociants en vins, serait de la part de ceux-ci un acte de sagesse, de prévoyance.

Le Secrétaire général de Pro Patria:
G. de Jaer,
8, rue Nouvelle

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*.
Adhésion : à partir de 1 franc par an.
Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

LA PREMIÈRE « ATTACHÉE » DE MINISTÈRE

M. Lloyd Georges a donné l'exemple de choisir une femme pour chef de cabinet. Nous devons à M. Metin, ministre du Travail, de voir pour la première fois en France une femme attachée de cabinet. C'est Mlle Jeanne Tardy, licenciée ès-lettres et ès-droit. Nous ne doutons pas que cette nouvelle « pionnière » ne prépare un cette voie à de plus hautes fonctions. Nous remercions M. Metin de l'ouvrir aux femmes.

A NOS ABONNES PARISIENS

Nous prions nos abonnés de nous envoyer leur adresse COMPLETE, c'est-à-dire suivie du numéro de leur arrondissement.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

FEMME-ARCHITECTE

Peut-être est-ce souvent par une sorte d'ignorance volontaire, par un renoncement trop consenti que la femme se croit interdit l'accès de certaines carrières. En voici une qui s'offre à elle. Une Ecole d'architecture dirigée par M. Trélat ouvre indifféremment ses portes aux jeunes gens, aux jeunes filles : l'aimable directeur affirme même que ceux-ci auraient fort à gagner en matière d'éducation la camaraderie féminine : pourtant cette Ecole ne compte dans le nombre de ses élèves — actuellement si diminué par la guerre — qu'une seule jeune fille.

Des expériences ont cependant prouvé, dans le passé même de cette institution, qu'une femme ne rencontre ici aucune entrave. Deux jeunes filles russes ont fait avant la guerre de très complètes études d'architectes, et Mlle Trélat elle-même sut réussir brillamment dans cette profession, dont son mariage seul interrompit l'exercice. Il serait temps de détruire cette vieille légende du travail impraticable de la femme sur le chantier : certaines devront capituler, sans doute, devant les désagréments du vertige, mais est-ce là un inconvénient dont souffre seulement leur sexe? Pour les autres, les plus vaillantes, une légère modification du costume les mettra sur le pied d'égalité parfaite.

Et d'ailleurs, cette question même est, paraît-il, d'importance secondaire : dans un grand cabinet d'architecte, il y a vingt, trente commis. Chacun est spécialisé dans une branche du multiple travail : l'un aux plans dessinés, l'autre dans les questions mathématiques, ou bien à la décoration intérieure. Il n'est donc nullement indispensable de monter à l'échelle pour gagner sa vie, et si toute femme n'est apte à *diriger* une entreprise d'architecture, du moins peut-elle y apporter une collaboration personnelle, intéressante et lucrative.

L'*Ecole spéciale d'architecture* donne à ses élèves la base de connaissances techniques qui leur permettra de posséder à fond toutes les lois du métier. On leur apprend à respecter également la Beauté, l'Hygiène, la Science, dont la combinaison rationnelle est le secret de l'art architectural moderne. Après les leçons du professeur, de l'ingénieur, de l'artiste, l'élève est soumis au système stimulant des concours, qui aide au développement progressif de sa personnalité et de ses dons. Une vaste salle de dessin à l'éclairage bien réglé réunit les jeunes gens; le modèle vivant est interprété avec liberté, et, dès les beaux jours, les études en plein air s'organisent. Le travail de vacances entièrement indépendant et personnel tient une grande place dans les notes.

L'accès de l'Ecole n'est soumis à la possession d'aucun grade universitaire : il suffit, par ses aptitudes et sa culture générale, de pouvoir suivre les leçons. Une année supplémentaire précède, pour les élèves insuffisamment préparés, les trois mois d'études. Un diplôme de sortie est délivré, qui, s'il ne donne pas de titre officiel, facilite la recherche d'une situation immédiate, à laquelle l'élève est tout préparé. Il ne s'agit plus pour lui que de faire l'apprentissage pratique — mais un apprentissage qui rapporte au débutant de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 l'heure — salaire qui s'élèvera peu à peu jusqu'au gain de 5 à 600 francs par mois par une personne habituée au dessin rapide ou à une autre spécialisation.

Il nous semble intéressant, à la veille de cette ère de reconstruction du monde de signaler aux femmes un métier qui réclamera demain des intelligences, des talents innombrables. Si, par sa durée, par les frais qu'il occasionne, par la culture générale qu'il réclame, cet enseignement ne peut toujours se recommander aux femmes de la classe ouvrière, celles de la bourgeoisie ne méritent-elles pas aujourd'hui qu'on s'adresse à elles? De plus en plus, les voici libérées, révoltées contre le systématique étouffement de leur éducation. Elles refusent de vivre l'âme voilée, comme leurs sœurs d'Orient, de voir passer dans une attente stérile, ces années d'adolescence qu'on leur interdisait de rendre studieuses. Elles ne seront plus dans la société un poids mort. Collaboratrices, associées de leur mari, elles apporteront dans le ménage leur part de labeur, leur jugement plus ouvert, plus éclairé. En découvrant des professions libres, intéressantes, compatibles avec les joies du foyer, sans doute comprendront-elles de mieux en mieux la beauté, la nécessité du travail.

Mayotte M...

Conseil de Direction de "La Française"

Nous prions les membres du Conseil de vouloir bien noter que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 13 avril à 5 heures, 17, rue de l'Annonciation. Il ne sera pas envoyé de convocation et il ne paraîtra aucun numéro auparavant.

RAPPORT DE LA SECTION DU TRAVAIL DU CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Ce que sont les « Ladies Superintendantes » Anglaises

Comment nous pourrions adapter en France cet organisme de sauvegarde pour l'ouvrière et l'avenir de la race

Au point de vue de la femme et de la mère à l'usine, au point de vue de la défense de la race, combien de projets sont en discussion, combien de polémiques sont ouvertes.

A notre avis, une des réformes les plus simples à tenter, et qui faciliterait toutes les autres, ce serait la création dans nos usines de *surintendantes* à l'exemple de ces *ladies surintendantes* qui ont donné de si merveilleux résultats chez nos alliés anglais.

⁂

Dans chaque usine anglaise qui emploie des femmes, il est adjoint au directeur une femme nommée là-bas « lady superintendante ».

Cette « lady » a différentes missions que nous voudrions énumérer ici pour que l'on se rende bien compte de l'influence morale et matérielle qu'elle exerce à la grande satisfaction de tous.

ENBAUCHAGE : C'est la « lady » qui embauche, c'est elle qui questionne, qui fait enquêter, afin que les femmes de mauvaises mœurs ne se trouvent pas mêlées avec les autres et ne puissent pas les contaminer.

A l'embauchage aussi, la lady, s'il s'agit d'une mère de famille ayant des enfants en bas âge saura la faire travailler de jour seulement. Une partie importante des travaux d'usine ne fonctionnant pas de nuit, il est bien juste que ceux-ci soient réservés aux mères de jeunes enfants.

TENUE DES OUVRIERES : En Angleterre les ouvrières ont une sorte d'uniforme qui leur donne à toutes un aspect semblable et ordonné. Une lady ne permettrait pas par exemple ces ridicules bottines à hauts talons qui nous seulement coûtent fort cher à l'ouvrière, mais sont encore nuisibles à leur santé : une femme devant faire un travail debout ne devrait pas être autorisée médicalement à porter de hauts talons.

SURMENAGE : Un des rôles les plus importants de la lady est d'empêcher le surmenage, *notamment pour les jeunes filles et les jeunes femmes*. On a compris en Angleterre que l'appât du gain donne une surproduction, mais une surproduction factice qui ne peut pas durer, car le surmenage épuise l'ouvrière. Le système des primes, s'il ne veut pas devenir meurtrier, doit être surveillé et le travail modéré. L'avenir de la race en dépend.

Alors qu'en France un chef d'équipe a souvent une prime sur la production de l'équipe, ce qui l'oblige à « pousser le travail », en Angleterre, la lady surveille pour éviter le travail intense qui surexcite l'être humain et l'épuise.

Le bien-être de l'ouvrière est aussi une condition pour obtenir du bon travail car il relève l'individu et l'attache à l'industrie qui se préoccupe de sa dignité individuelle.

Les ladies ont organisé partout des vestiaires pratiques permettant à l'ouvrière d'avoir un casier à elle et d'y laisser les objets journaliers. Elles se sont particulièrement inquiétées d'obtenir des lavabos confortables et des w.-c. hygiéniques : du savon, des brosses, de l'eau courante, c'est peu de chose pour l'industriel, et c'est beaucoup pour l'ouvrière. Que celle-ci puisse se laver convenablement avant ses repas, qu'elle se soigne au lieu de se « laisser aller » et son était moral et son travail s'en ressentiront.

C'est encore une des charges de la lady que l'installation si nécessaire des chambres de repos. C'est la lady aussi qui a organisé ces cantines anglaises si confortables, si bien tenues et si économiques. Pour toutes ces travailleuses, le repas substantiel et bien installé est une nécessité. C'est à la fois le réconfort et le repos mérités, et cela encore est un appoint moral de premier ordre, un des facteurs indispensables à la bonne santé de l'ouvrière.

Quel travail peut donner une femme qui mange un repas froid dans l'atelier, sur un coin de sa machine, les mains encore trempées d'huile. Elle n'a qu'une idée : se hâter pour terminer le repas chez le marchand de vins... et l'ouvrière négligée, pas propre, qui va boire de l'alcool, tombe vite... très vite : il faudrait bien penser à cela : que les conditions physiques et morales se tiennent plus étroitement qu'on ne le croit généralement.

En prenant en main toute cette direction intérieure, la lady est devenue l'*associée sociale et morale de l'industriel* et nous pouvons affirmer qu'il ne saurait s'en passer. L'industriel anglais évite ainsi l'ingérence des associations étrangères que tout industriel redoute. Pour les crèches elles sont aussi du ressort des ladies, c'est elles qui les installent et qui recrutent le personnel. Et quand il n'y a pas de crèches, elles sont chargées de trouver dans la ville les familles qui garderont les enfants de l'ouvrière; on a très bien compris en Angleterre que c'est encore servir le pays que de faciliter la tâche maternelle aux ouvrières, et de nombreuses bonnes volontés se sont offertes pour la garde des tout-petits.

La lady doit se préoccuper des moyens de transport si importants pour le recrutement des ouvrières et pour l'organisation de leur vie : elle fait au besoin les démarches auprès des compagnies et rend, là encore, un grand service à l'industriel.

Enfin, au point de vue moral, s'il y a des plaintes, c'est la lady qui les reçoit et qui y met bon ordre.

Les ouvrières françaises revenues d'Angleterre ont été émerveillées de la bonne tenue, de la bonne mine des ouvrières anglaises. Des femmes journalistes parties en mission ont eu la même impression et toutes s'accordent à dire que le mérite en revient à ces ladies qui ont l'œil à tout, à ces femmes qui ont compris qu'elles ont là une mission doublement importante, puisqu'il s'agit à la fois de veiller à la qualité de la main-d'œuvre et à la sauvegarde de la race future. Les industriels anglais ont été unanimes à proclamer leur satisfaction de cette organisation. L'industriel se doit à la partie technique et commerciale, il ne peut pas suivre dans le détail les besoins journaliers de son personnel ; mais ces ouvriers qu'il emploie, il a envers eux une responsabilité sociale, et c'est précisément de cette responsabilité sociale qu'il se décharge en acceptant le concours des ladies.

Nous croyons qu'en France peu de réformes seraient plus urgentes que celles-ci. Avec la certitude que cet essai pourrait être tenté, il se créerait très vite dans les grands groupements féminins tels que le « Conseil national des Femmes Françaises » des organismes nécessaires au recrutement de ce personnel de choix.

C. L.-BRUNSCHVICG.
Présidente de la Section du Travail du C. N. F. F.

⁂

Pour compléter ce rapport, nous avons demandé d'autres renseignemnets plus précis encore en Angleterre. C'est une amie de Miss Christabel Pankhurst, Mrs Cameron Swan qui a bien voulu répondre à notre questionnaire et nous envoyer les renseignements suivants.

Mrs Cameron Swan travaille elle-même dans la Commission du « Welfare » (Bien-être) et elle est l'assistante de Miss Barker à l'arsenal de Woolwich.

DES « LADIES SUPERINTENDANTES »

I

L'emploi des « ladies superintendantes » est obligatoire dans les usines de munitions de l'Etat.

L'emploi des « lady superintendantes » n'est pas obligatoire dans les usines placées sous le contrôle du gouvernement (loi pour la défense du royaume) mais on engage très vivement les usiniers à se les adjoindre.

B. — L'emploi des « lady superintendantes » n'est pas obligatoire dans les usines privées, mais la plupart de ces usines ont aujourd'hui des « ladies superintendantes. »

II

La « lady superintendante » de l'Arsenal royal est choisie par le « chef superintendant ». Dans les usines de munitions de l'Etat elle sont nommées par la section du « Bien-Etre » du ministère des Munitions, le choix définitif est laissé au directeur de chaque usine. Les propriétaires de la plupart des usines privées ont, depuis la guerre, demandé à la section du Bien-Etre de les aider à trouver des femmes capables de remplir ces emplois.

III

Les « Lady-superintendantes » sont recrutées :

A. — Dans les collèges et parmi les femmes qui connaissent bien les questions sociales.

B. — Il n'existe pas d'Ecole spéciale pour les former.

C. — La W. S. P. U. et la N. U. W. S. S. (Sociétés suffragistes) ont rendu d'inappréciables services en organisant les femmes pour travailler dans les usines de munitions.

D. — En général, les « lady superintendantes » sont des femmes qui déjà avant la guerre se sont occupées d'œuvres sociales. Quelques-unes ont été surveillantes dans les hôpitaux ou infirmières ; mais la plupart n'ont pas de profession. Il n'y a pas de « lady superintendante » qui ait été médecin.

E. — Les salaires sont de 3.500 fr. à aller jusqu'à 12.500 fr. Ces salaires sont très peu élevés par rapport à ceux des ouvrières qui n'ont, elles, aucune responsabilité.

IV

Beaucoup de grandes usines modernes qui déjà avant la guerre employaient les femmes, avaient des « lady superintendantes » ; dans quelques petites usines privées, les fonctions de « lady » sont souvent remplies par une contremaîtresse qui contribue elle-même au rendement de l'usine.

En général, dans les usines de munitions les « lady » n'ont aucun pouvoir sur les questions techniques ; dans quelques cas elles s'occupent de l'avancement, mais leur mission est de veiller au « Bien-Etre » sous toutes ses formes, c'est-à-dire de tout ce qui a trait : au bien-être matériel, au développement intellectuel, à la dignité personnelle des ouvrières.

Le rôle précis de la « lady superintendante » est le suivant :

Engager et surveiller son personnel et *toutes* ses ouvrières.

Etablir et maintenir une bonne tenue dans l'usine, arbitrer les querelles, faire des enquêtes sur l'inconduite morale, servir de médiatrice entre ouvriers et directeurs, régler les différends entre les ouvrières et leurs logeuses, entre les propriétaires et les locataires, entre les filles et les mères, les mères et les filles, souvent même entre maris et femmes, en résumé, surveiller la tenue générale.

Les ladies organisent et surveillent les vestiaires et autres services, les cantines, les infirmeries et les salles de repos, les vêtements de travail, les distractions pendant les heures de repos ; elles vont aussi voir les ouvrières à domicile dans les cas de maladie ou d'inconduite.

La « lady superintendante » aura le droit de décider en dernier ressort des renvois, elle devra en tous cas être consultée lorsqu'il y a des renvois à décider.

Des rapports hebdomadaires doivent être remis à la « lady superintendante. »

DES FEMMES EMPLOYEES DANS LES USINES DE MUNITIONS AUTRES QUE LES « LADY SUPERINTENDANTES » ET LES OUVRIERES.

L'importance relative de ces situations varient selon les différentes usines.

Les surveillantes, inspectrices et chef d'équipes ont le contrôle d'une petite équipe d'ouvrières, elles montrent aux femmes le travail qu'elles doivent faire, les mettent au courant des règlements de l'usine. Elles sont responsables du rendement de la propreté, de la discipine de leur section.

Les surveillantes principales, les contremaîtresses sont responsables du travail de plusieurs équipes. Elles font des rapports journaliers pour les directeurs ou les contremaîtres.

Elles applanissent si possible toutes les difficultés dans leurs ateliers en rendant compte au contremaître ou à la lady superintendante.

La contremaîtresse est responsable vis-à-vis du directeur de l'entière administration de son atelier.

Il y a maintenant des femmes qui sont inspectrices de la sécurité dans les usines ; elles visitent à l'usine les vêtements pour rechercher les objets prohibés tels que : allumettes, cigarettes, objets en métal, aliments, etc... Elles veillent à l'observation des règlements concernant les matières explosives.

Trois femmes sont désignées pour s'occuper :

De la Répartition du Travail. Elles doivent considérer quels sont les différents travaux faits jusqu'ici par des hommes et que les femmess sont en mesure d'accomplir. Elles doivent renseigner à ce sujet le ministère des Munitions.

Des Récréations qui comprennent des cours de : gymnastique, danse, chant, diction, hocket, cricket, natation, tennis, excursions.

Les ouvrières qui ont suivi ces cours organisent aussi de temps à autre des concerts.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION DE L'UNITE DE LA MORALE

La Section de l'Unité de la Morale s'est réunie mardi 20 mars, 14, rue Pierre-Charron, sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger.

La traite des femmes, à l'ordre du jour, est d'abord étudiée dans la brochure « La traite des blanches » ; faits et documents ; puis, en un rapide exposé, fait par la présidente de l'historique de la lutte contre la traite par M. Coote, aboutissant à ses tournées à travers les capitales de l'Europe pour organiser un mouvement international.

On demande au cours de la discussion — dans laquelle on parle de la nécessité des policières et des responsabilités des femmes du monde — s'il ne serait pas possible de faire choisir aux femmes le travail dans les usines, au lieu de la séquestration.

On traitera dans la prochaine séance de la lutte contre les maladies vénériennes (Angleterre-Italie).

SEANCE PUBLIQUE DE LA SECTION D'HYGIENE

Travail industriel des femmes et dépopulation

Tel était le titre de la réunion organisée par la Section d'Hygiène du Conseil National des Femmes Françaises au Musée Social, le dimanche 25 mars.

Mme Alphen-Salvador, présidente de la Section d'hygiène, a présenté les orateurs avec son autorité coutumière.

La doctoresse Mulon, rapporteur de la Section d'hygiène, a cité les chiffres qui démontrent mieux que les mots que la France court à sa disparition fatale; que la mortalité infantile est l'un des facteurs de cette dépopulation, puisqu'il est mort 6 millions de Français de moins d'un an depuis 1870 ; que les 2/3 de ces décès eussent pu être évités par l'allaitement au sein maternel ; mais que, bien loin de se généraliser, ce mode d'allaitement a été de plus en plus abandonné depuis la guerre, les femmes happées par l'industrie ayant dû renoncer partout à leur devoir primordial; que la possibilité doit leur en être donnée, et que des chambres d'allaitement doivent être partout créées d'urgence dans les usines, les magasins, les administrations, etc.

M. Engerand, député du Calvados, qui a eu le grand mérite de faire voter, dès 1915, la première loi française consacrant le « droit de la mère à remplir son devoir » (loi qui attend depuis 3 ans le vote du Sénat) a exposé que, la loi Engerand paraît à son auteur lui-même, ne plus être en rapport avec la situation nouvelle créée au pays par la guerre. Il s'est engagé à l'amender lorsqu'elle reviendra au Sénat et à y ajouter la chambre d'allaitement ou à soutenir le projet nouveau déposé par le député des Ardennes, M. le docteur Doizy, s'il vient d'abord en discussion à la Chambre.

M. le docteur Bar, professeur à la Faculté de Médecine, a exposé enfin le projet qu'il a déjà soumis au vote de l'Académie de Médecine et qui répond de la manière la plus heureuse à la principale objection faite à la loi future : le temps passé à l'allaitement ne devra pas être défalqué du salaire de la mère, ni être perdu pour le patron. Il serait, dans le projet Bar, remboursé par une assurance sociale alimentée par le patronat tout entier. Chaque patron payant à cette caisse de maternité une prime proportionnée au chiffre total des femmes, mères ou non, employées par lui.

Il faut souhaiter maintenant que ces mesures si excellentes, si urgentes aussi, soient... rapidement appliquées. Tandis qu'on discute, la mort fauche chaque jour 400 petits enfants à la France.

D^r C. M.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

CONGRES DU 5 AVRIL

Voici le programem du Congrès de l'U. F. S. F. qui aura lieu le 5 avril au Musée Social, 5, rue Las-Cases. Nous y convions nos amis féministes.

Matin : 11 heures.

Les lois d'intérêt féminin en attente au Parlement, à faire aboutir d'urgence. — Rapporteur : Mme Suzanne Grinberg.

Après-midi : 2 heures.

1. La question du suffrage féminin. — Rapporteur : Mme Pauline Rebour.

2. Etant donné que la femme sera de plus en plus amenée à travailler en usine ou en atelier, que pensez-vous que doive faire la société pour qu'elle puisse concilier ses devoirs de travailleuse et de mère de famille ? (Crèches, garderies, lois de protection, diminution des heures de travail, etc.). — Rapporteur : Mme Marguerite Martin.

3. La réforme de l'Enseignement secondaire féminin. — Rapporteur : Mme Pichon-Landry.

4. — Vœux des groupes.— Les délégués des groupes de l'U. F. S. F. ont seuls le droit de prendre part à la discussion et au vote.

Les membres de l'U. F. S. F. qui désireraient être nommés délégués doivent en aviser la Secrétaire-Générale-Adjointe (55, rue de Strasbourg, Courbevoie), qui fera son possible pour les mettre en rapport avec les groupes n'ayant pas encore donné leur délégation.

Les féministes désirant assister au Congrès de l'Union sont priés de demander des invitations au Secrétariat.

La Présidente,
De Witt-Schlumberger.

⁂

Les personnes qui ne font pas partie de l'U. F. S. F. verseront un droit d'entrée de 0 fr. 50.

Les délégués sont priés d'arriver au Congrès à 9 h. 1/2, pour la lecture des rapports de l'Union et les élections au Comité Central.

Les personnes qui désireraient déjeuner entre suffragistes le jour du Congrès sont priées d'écrire avant le 3 avril au secrétariat, 53, rue Scheffer. Selon le nombre des demandes, nous verrons quelle organisation nous pourrons obtenir.

Les rapports étant forcément très condensés par suite du peu de temps dont nous disposons, nous prions nos délégués de bien vouloir prendre connaissance dans ce numéro de la *Française* du rapport sur la question des superintendantes: ils pourront mieux ensuite prendre part aux discussions du rapport sur le Travail des Femmes.

A L'ÉTRANGER

EN ESPAGNE

A Madrid, vient de se constituer une société de dames pour la « protection de l'enfance coupable ». Relever l'enfant que le manque de tendresse ou d'éducation a fait tomber, est une œuvre humanitaire et régénératrice. Les fondatrices de cette œuvre sont : Doña Maria, Louisa Calderon de Barnes, Doña Carmen Cartin de Carcia, Doña Maria Maestu, etc..., et ces dames se sont adjoint un groupe de conseillers choisis parmi des hommes de grand prestige et d'une haute situation politique.

⁂

A Valence, un groupe de femmes altruistes et cultivées, vient de fonder l'association féministe : « Concepcion Arenal » dont le but est de développer la culture et le civisme de la femme. Pour obtenir l'extension et l'appui qu'elle désire, la société organisera des conférences, fondera une bibliothèque, publiera des feuilles ou brochures de propagande, établira des cours d'adultes, etc...

AU PORTUGAL

Doña Ana Castillio, grand écrivain, et fervente féministe portugaise, vient de mourir.

⁂

La Fédération portugaise des Imprimeurs vient de prendre une détermination qui lui fait le plus grand honneur et que devraient imiter toutes les fédérations ouvrières. L'article 12 de ses statuts contient le projet d'empêcher par tous les moyens le fait que l'emploi de la femme puisse être un motif de réduction des salaires. Les ouvriers, disent-ils, ne doivent pas perdre de vue ce principe fondamental : « A travail égal, salaire égal. »

Expositions Ouvertes

Galerie Brumer, 11, rue Royale. — Société de la miniature, de l'aquarelle et des arts précieux, du 15 avril au 13 mai.

Galerie Druet, 20, rue Royale. — Œuvres de Valdo Barbey, jusqu'au 14 avril.

Chronique des Œuvres et Institutions

LA JOURNEE DE LA MERE

Le *Bon Mensuel des Mères*, petit fascicule d'éducation familiale — que présidait Mme d'Abadie d'Arrast et duquel font partie Mme Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes Françaises, et Mlle Brès, inspectrice générale des Ecoles maternelles — propose, pour le *Dimanche 6 mai*, l'organisation d'une *Journée de la Mère*. Ce n'est pas une journée de bienfaisance, mais une journée de manifestation morale. Dans des réunions amicales, des visites collectives, etc., on s'adressera aux mères, leur disant, pour fortifier leur courage, l'amour de leurs enfants, la reconnaissance de la France et les devoirs pour lesquels la Patrie compte sur elles.

Les municipalités, écoles, sociétés, qui désirent participer à cette journée, s'adresseront (avec timbre pour réponse) à Mme Carr, Secrétaire générale, 25, rue Brézin, Paris, 14e.

ECOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES

L'Ecole de Massage des Soldats aveugles informe le public qu'un nouvel examen a porté à 2^e^ le nombre des masseurs reçus à leur examen final, devant un Jury médical.

On commande les masseurs au Siège Social, 49, rue Ampère, Wagram : 15-92 et au directeur de la Maison de Convalescence de Reuilly, Roq. 69-41.

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera des séances dimanche 1^er^ avril, à 2 h. 1/2, dans la salle des Fêtes, des mairies de Charenton, de Choisy-le-Roi et de Levallois-Perret.

Courrier des Lecteurs

Mme Mary Lacour. — Oui, nous pouvons vous adresser les numéros de l'année 1916 qui manquent à votre collection au prix de 0 fr. 10 l'un. Et aussi ceux parus depuis 1917.

Mme Chevalier-Marescq. — Oui, certainement pour les successions ; je me proposais de vous le demander. Remerciements.

Mme L. de M. — Trop tard pour ce numéro. Regrets. N'en veuillez pas à la « Censure ». Vous l'approuveriez sûrement si vous pouviez en causer.

ON NOUS ÉCRIT

L'intéressante lettre que nous publions ci-dessous a été adressée par M. Paul Margueritte à notre distinguée collaboratrice Alice Berthet.

Madame et cher confrère,

Je suis profondément touché du bel et indulgent article que vous avez bien voulu consacrer à *l'Autre Lumière* et à *l'Embusqué*. Je vous sais gré d'avoir deviné sous ces deux livres si différents, mes sympathies féministes sincères et vérifiées par le temps, plus de 20 années de luttes dans les journaux.

Je crois que cette guerre si affreuse aura fait beaucoup pour le développement des femmes; j'entends des véritables femmes et non des poupées à la mode. Elles ont dû créer, s'improviser ingénieuses, aptes à des métiers divers, montrer que la tutelle de l'homme ne leur était pas indispensable.

Cette liberté, je le crains, n'ira pas sans heurts et froissements douloureux; le conflit économique sera plus âpre encore entre les deux sexes, opposant les droits conquis par les femmes aux droits des hommes justifiés par les souffrances au Front. Mais on ne pourra reprendre ce qui sera acquis dans le cerveau et l'âme des femmes. On ne pourra, je crois, leur refuser, fussent limités d'abord, le droit d'élection et bien d'autres.

Le monde nouveau sera d'un intérêt poignant s'il peut se constituer sans secousses trop rudes ni convulsions.

Je vous prie de croire, Madame, à ma gratitude cordiale et à mes respectueux hommages.

Paul Margueritte.

⁂

Madame la Directrice,

Je m'associe à la satisfaction proclamée par plusieurs de nos amies au sujet du vote de la commission relatif à l'entrée des femmes dans les conseils municipaux.

Mon féminisme fut toujours sincère, entier, mais patient, souhaitant toujours des succès conquis chaque jour pas à pas, sans arrêt, sur un terrain bien préparé pour que les succès obtenus soient réels et solides. Il me semblait même que le féminisme n'avait pas le droit pour un succès personnel de compromettre l'intérêt général — lequel doit être à la base de toutes les revendications. — Le but que la femme doit poursuivre en voulant être le collègue du sexe masculin dans tous les services, est d'affirmer son savoir et sa clairvoyance et de remplir toutes les fonctions nouvelles en y apportant des améliorations par sa compétence et sa dignité. Il faut que la cause sociale bénéficie de l'entrée des femmes apportant partout un esprit de justice absolue. Depuis 50 ans et plus, j'ai connu des femmes vaillantes qui ont, par leur parole, leurs écrits et leurs convictions désintéressées préparé les améliorations dont nous jouissons — des hommes dévoués et désintéressés aussi les ont soutenues. — Les noms de ces bienfaiteurs des deux sexes passeront à la postérité qui les bénira.

Le 9 juillet 1882 fut votée une loi, d'apparence modeste, qui autorisait les femmes mariées à prendre un livret personnel (jusqu'à concurrence de 1.500 fr.) dont elles pourraient disposer sans l'autorisation maritale. C'était une loi émancipant la femme de la tutelle du mari qui favorisait la classe des laborieuses et des bourses modestes. Mon mari qui était un féministe sincère, sans aucune ambition personnelle, me fit prendre un livret (que j'ai gardé comme un souvenir d'une grande victoire féministe. Mon mari me fit placer et surtout déplacer de l'argent — pour bien connaître le fonctionnement de cette loi. — Au début, certaines formalités ne répondaient pas complètement aux volontés du législateur. Mon mari m'engagea à soumettre quelques idées à l'administration qui voulut bien en tenir compte.

La femme en voulant être le collègue de l'homme dans tous les postes auxquels ses capacités physiques et intellectuelles lui permettent de prétendre exerce un droit légitime. Mais un devoir plus impérieux s'impose à la femme. Si elle réclame l'égalité des sexes — comment peut-elle tolérer — qu'une partie de ses sœurs soient encore hors la loi. Un même code de justice sociale et humanitaire doit régir les deux sexes. La femme ne pourra se proclamer l'égale de l'homme que le jour où la loi de la réglementation sera abolie. Ce jour-là, le sexe féminin aura remporté la victoire suprême qui détruira l'esclavage des blanches. Voilà le grand combat que nous devons livrer. J'ai eu la bonne fortune de travailler aux côtés de mon amie, Emilie de Morsier, qui avait répondu à l'appel généreux, en 1877, de la grande Joséphine Butler. Abattre cette dernière forteresse, est le but que doit poursuivre toute femme qui se respecte.

J'espère que cette grande victoire sera remportée avant que je quitte cette terre.

Une Française née à Paris en mai 1838.

Isabelle Bogelot.

LA PRESSE ET LES FEMMES

Irrespect et paresse (L'éducation enfantine). P. Garcin).

Voyez les tendances pédagogiques qui dominent. Chacun affirme qu'il convient de mâcher la besogne à l'élève afin de l'endoctriner avec rapidité.

« Enseigner un peu et faites trouver beaucoup », a dit Spencer quelque part, ce qui revient à conseiller non point à s'acquitter de la tâche de l'élève, non point à faire de lui un *oisif* et un *paresseux*, en débarrassant son chemin des obstacles qu'il doit vaincre, mais à l'aiguiller, à diriger sa volonté dans la voie du labeur.

F. GARCIN.

Ex MODELLISTE de grandes maisons de TAILLEUR POUR DAMES. Fait ses COSTUMES A FAÇON depuis 50 francs. Sur commande à des prix défiant toute concurrence.
De Vyver, 72, rue de Cléry 2e Paris.
1020

CAUSERIE FINANCIERE

La solution rapide de la crise ministérielle, l'évolution satisfaisante de la révolution russe et surtout la retraite des Allemands sur une partie du front français, ont fourni des éléments de bonne tenue pour le marché.

Toutefois, les affaires demeurent assez restreintes que précédemment, de sorte que les cours, dans l'ensemble, varient peu. On ne s'occupe autour des corbeilles que de gros succès obtenu par l'émission du Crédit Foncier, qui s'est terminée le 24 courant. Ce succès apparaît comme tellement important que l'on pronostique dès maintenant des chiffres de répartition très minimes. Il est à prévoir qu'une partie des capitaux mobilisés pour cette opération et que la répartition des obligations laissera inemployés, pourront revenir vers la bourse. Il nous paraîtrait, toutefois, plus judicieux et plus patriotique de les utiliser à souscrire aux Bons-obligations 5 % que le Trésor vient d'émettre. Ces titres peuvent, à la volonté du souscripteur, constituer un placement temporaire ou un placement à cinq années de date. En effet, en dehors du remboursement au pair, l'Etat assure une prime de 2,50 % à l'époque du remboursement, mais si le capitaliste veut disposer de ses fonds au bout d'une année, il lui suffit de renoncer au montant de la prime et son bon-obligation lui est remboursé au pair. Nous avons indiqué dans nos précédentes causeries la ligne de conduite à suivre aux porteurs de titres des pays ennemis, allemand, autrichien, hongrois, bulgare et ottoman ; insister davantage serait douter de leur bon sens. Il existe par contre une autre catégorie de titres dont les cours sont très déprimés actuellement, mais que nous conseillons vivement de garder : ce sont les valeurs mexicaines, fonds d'Etat, Obligations de Chemins de fer, actions ou obligations de Banques. Ce pays est troublé depuis cinq ou six ans par la guerre civile, il est anémié commercialement parlant, et toutes ses valeurs traduisent exactement la situation politique, financière et commerciale de ce malheureux Etat ; il ne faut douter pour personne que dans un temps plus ou moins rapproché, ce pays exceptionnellement favorisé par la nature pour ses produits du sol et ses richesses minières, ne reprenne son activité et sa prospérité d'antan. Les porteuses de ce genre de valeurs ont donc tout intérêt à les conserver avec la certitude de vendre dans de bien meilleures conditions des titres dont elles ne retireraient à l'heure présente qu'un prix dérisoire.

BANQUE A. LEVEQUE ET C^ie^
1, rue de la Banque, Paris

La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos clients.

PETITES ANNONCES

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme G... lis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vaugelas, Paris...

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASE pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en ...
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolique
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-...

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, ... des Mathurins (près la rue Tronchet)
Téléph. : Central 47-68.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions ... Province

LE BOVRIL
Est indispensable dans la Cuisine, économise temps, peine et argent, seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.
Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.
Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.
Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 152, rue Réaumur, Paris (2e).

La gérante : Jane MISME.
Imprimerie des Arts, 11, Rue Mobile...

ECOLE ROY
7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

RAPPORT DE LA SECTION DU TRAVAIL DU CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Ce que sont les « Ladies Superintendantes » Anglaises

Comment nous pourrions adapter en France cet organisme de sauvegarde pour l'ouvrière et l'avenir de la race

Au point de vue de la femme et de la mère à l'usine, au point de vue de la défense de la race, combien de projets sont en discussion, combien de polémiques sont ouvertes.

A notre avis, une des réformes les plus simples à tenter, et qui faciliterait toutes les autres, ce serait la création dans nos usines de *surintendantes* à l'exemple de *ces ladies surintendantes* qui ont donné de si merveilleux résultats chez nos alliés anglais.

⁂

Dans chaque usine anglaise qui emploie des femmes, il est adjoint au directeur une femme nommée là-bas « lady superintendante ».

Cette « lady » a différentes missions que nous voudrions énumérer ici pour que l'on se rende bien compte de l'influence morale et matérielle qu'elle exerce à la grande satisfaction de tous.

EMBAUCHAGE : C'est la « lady » qui embauche, c'est elle qui questionne, qui fait enquêter, afin que les femmes de mauvaises mœurs ne se trouvent pas mêlées avec les autres et ne puissent pas les contaminer.

A l'embauchage aussi, la lady, s'il s'agit d'une mère de famille ayant des enfants en bas âge saura la faire travailler de jour seulement. Une partie importante des travaux d'usine ne fonctionnant pas de nuit, il est bien juste que ceux-ci soient réservés aux mères de jeunes enfants.

TENUE DES OUVRIERES : En Angleterre les ouvrières ont une sorte d'uniforme qui leur donne à toutes un aspect semblable et ordonné. Une lady ne permettrait pas par exemple ces ridicules bottines à hauts talons qui non seulement coûtent fort cher à l'ouvrière, mais sont encore nuisibles à leur santé : une femme devant faire un travail debout ne devrait pas être autorisée médicalement à porter de hauts talons.

SURMENAGE : Un des rôles les plus importants de la lady est d'empêcher le surmenage, *notamment pour les jeunes filles et les jeunes femmes*. On a compris en Angleterre que l'appât du gain donne une surproduction, mais une surproduction factice qui ne peut pas durer, car le surmenage épuise l'ouvrière. Le système des primes, s'il ne veut pas devenir meurtrier, doit être surveillé et le travail modéré. L'avenir de la race en dépend.

Alors qu'en France un chef d'équipe a souvent une prime sur la production de l'équipe, ce qui l'oblige à « pousser le travail », en Angleterre, la lady surveille pour éviter le travail intense qui surexcite l'être humain et l'épuise.

Le bien-être de l'ouvrière est aussi une condition pour obtenir du bon travail car il relève l'individu et l'attache à l'industrie qui se préoccupe de sa dignité individuelle.

Les ladies ont organisé partout des vestiaires pratiques permettant à l'ouvrière d'avoir un casier à elle et d'y laisser les objets journaliers. Elles se sont particulièrement inquiétées d'obtenir des lavabos confortables et des w.-c. hygiéniques : du savon, des brosses, de l'eau courante, c'est peu de chose pour l'industriel, et c'est beaucoup pour l'ouvrière. Que celle-ci puisse se laver convenablement avant ses repas, qu'elle se soigne au lieu de se « laisser aller » et son était moral et son travail s'en ressentiront.

C'est encore une des charges de la lady que l'installation si nécessaire des chambres de repos. C'est la lady aussi qui a organisé ces cantines anglaises si confortables, si bien tenues et si économiques. Pour toutes ces travailleuses, le repas substantiel et bien installé est une nécessité. C'est à la fois le réconfort et le repos mérités, et cela encore est un appoint moral de premier ordre, un des facteurs indispensables à la bonne santé de l'ouvrière.

Quel travail peut donner une femme qui mange un repas froid dans l'atelier, sur un coin de sa machine, les mains encore tremplées d'huile. Elle n'a qu'une idée : se hâter pour terminer le repas chez le marchand de vins... et l'ouvrière négligée, pas propre, qui va boire de l'alcool, tombe vite... très vite : il faudrait bien penser à cela : que les conditions physiques et morales se tiennent plus étroitement qu'on ne le croit généralement.

En prenant en main toute cette direction intérieure, la lady est devenue l'*associée sociale et morale de l'industriel* et nous pouvons affirmer qu'il ne saurait s'en passer. L'industriel anglais évite ainsi l'ingérence des associations étrangères que tout industriel redoute. Pour les crèches elles sont aussi du ressort des ladies, c'est elles qui les installent et qui recrutent le personnel. Et quand il n'y a pas de crèches, elles sont chargées de trouver dans la ville les familles qui garderont les enfants de l'ouvrière; on a très bien compris en Angleterre que c'est encore servir le pays que de faciliter la tâche maternelle aux ouvrières, et de nombreuses bonnes volontés se sont offertes pour la garde des tout-petits.

La lady doit se préoccuper des moyens de transport si importants pour le recrutement des ouvrières et pour l'organisation de leur vie : elle fait au besoin les démarches auprès des compagnies et rend, là encore, un grand service à l'industriel.

Enfin, au point de vue moral, s'il y a des plaintes, c'est la lady qui les reçoit et qui y met bon ordre.

Les ouvrières françaises revenues d'Angleterre ont été émerveillées de la bonne tenue, de la bonne mine des ouvrières anglaises. Des femmes journalistes parties en mission ont eu la même impression et toutes s'accordent à dire que le mérite en revient à ces ladies qui ont l'œil à tout, à ces femmes qui ont compris qu'elles ont là une mission doublement importante, puisqu'il s'agit à la fois de veiller à la qualité de la main-d'œuvre et à la sauvegarde de la race future. Les industriels anglais ont été unanimes à proclamer leur satisfaction de cette organisation. L'industriel se doit à la partie technique et commerciale, il ne peut pas suivre dans le détail les besoins journaliers de son personnel ; mais ces ouvriers qu'il emploie, il a envers eux une responsabilité sociale, et c'est précisément de cette responsabilité sociale qu'il se décharge en acceptant le concours des ladies.

Nous croyons qu'en France peu de réformes seraient plus urgentes que celles-ci. Avec la certitude que cet essai pourrait être tenté, il se créerait très vite dans les grands groupements féminins tels que le « Conseil national des Femmes Françaises » des organismes nécessaires au recrutement de ce personnel de choix.

C. L.-BRUNSCHVICG.
Présidente de la Section du Travail du C. N. F. F.

⁂

Pour compléter ce rapport, nous avons demandé d'autres renseignemnets plus précis encore en Angleterre. C'est une amie de Miss Christabel Pankhurst, Mrs Cameron Swan qui a bien voulu répondre à notre questionnaire et nous envoyer les renseignements suivants.

Mrs Cameron Swan travaille elle-même dans la Commission du « Welfare » (Bien-être) et elle est l'assistante de Miss Barker à l'arsenal de Woolwich.

DES « LADIES SUPERINTENDANTES »

I

L'emploi des « ladies superintendantes » est obligatoire dans les usines de munitions de l'Etat.

L'emploi des « lady superintendantes » n'est pas obligatoire dans les usines placées sous le contrôle du gouvernement (loi pour la défense du royaume) mais on engage très vivement les usiniers à se les adjoindre.

B. — L'emploi des « lady superintendantes » n'est pas obligatoire dans les usines privées, mais la plupart de ces usines ont aujourd'hui des « ladies superintendantes. »

II

La « lady superintendante » de l'Arsenal royal est choisie par le « chef superintendant ». Dans les usines de munitions de l'Etat elle sont nommées par la section du « Bien-Etre » du ministère des Munitions, le choix définitif est laissé au directeur de chaque usine. Les propriétaires de la plupart des usines privées ont, depuis la guerre, demandé à la section du Bien-Etre de les aider à trouver des femmes capables de remplir ces emplois.

III

Les « Lady-superintendantes » sont recrutées :

A. — Dans les collèges et parmi les femmes qui connaissent bien les questions sociales.

B. — Il n'existe pas d'Ecole spéciale pour les former.

C. — La W. S. P. U. et la N. U. W. S. S. (Sociétés suffragistes) ont rendu d'inappréciables services en organisant les femmes pour travailler dans les usines de munitions.

D. — En général, les « lady superintendantes » sont des femmes qui déjà avant la guerre se sont occupées d'œuvres sociales. Quelques-unes ont été surveillantes dans les hôpitaux ou infirmières ; mais la plupart n'ont pas de profession. Il n'y a pas de « lady superintendante » qui ait été médecin.

E. — Les salaires sont de 3.500 fr. à aller jusqu'à 12.500 fr. Ces salaires sont très peu élevés par rapport à ceux des ouvrières qui n'ont, elles, aucune responsabilité.

IV

Beaucoup de grandes usines modernes qui déjà avant la guerre employaient les femmes, avaient des « lady superintendantes » ; dans quelques petites usines privées, les fonctions de « lady » sont souvent remplies par une contremaîtresse qui contribue elle-même au rendement de l'usine.

En général, dans les usines de munitions les « lady » n'ont aucun pouvoir sur les questions techniques ; dans quelques cas elles s'occupent de l'avancement, mais leur mission est de veiller au « Bien-Etre » sous toutes ses formes, c'est-à-dire de tout ce qui a trait : au bien-être matériel, au développement intellectuel, à la dignité personnelle des ouvrières.

Le rôle précis de la « lady superintendante » est le suivant :

Engager et surveiller son personnel et toutes ses ouvrières.

Etablir et maintenir une bonne tenue dans l'usine, arbitrer les querelles, faire des enquêtes sur l'inconduite morale, servir de médiatrice entre ouvrières et directeurs, régler les différends entre les ouvrières et leurs logeuses, entre les propriétaires et les locataires, entre les filles et les mères, les mères et les filles, souvent même entre maris et femmes, en résumé, surveiller la tenue générale.

Les ladies organisent et surveillent les vestiaires et autres services, les cantines, les infirmeries et les salles de repos, les vêtements de travail, les distractions pendant les heures de repos ; elles vont aussi voir les ouvrières à domicile dans les cas de maladie ou d'inconduite.

La « lady superintendante » aura le droit de décider en dernier ressort des renvois, elle devra en tous cas être consultée lorsqu'il y a des renvois à décider.

Des rapports hebdomadaires doivent être remis à la « lady superintendante. »

DES FEMMES EMPLOYEES DANS LES USINES DE MUNITIONS AUTRES QUE LES « LADY SUPERINTENDANTES » ET LES OUVRIERES.

L'importance relative de ces situations varient selon les différentes usines.

Les surveillantes, inspectrices et chef d'équipes ont le contrôle d'une petite équipe d'ouvrières, elles montrent aux femmes le travail qu'elles doivent faire, les mettent au courant des règlements de l'usine. Elles sont responsables du rendement de la propreté, de la discipine de leur section.

Les surveillantes principales, les contremaîtresses sont responsables du travail de plusieurs équipes. Elles font des rapports journaliers pour les directeurs ou les contremaîtres.

Elles applanissent si possible toutes les difficultés dans leurs ateliers en rendant compte au contremaître ou à la lady superintendante.

La contremaîtresse est responsable vis-à-vis du directeur de l'entière administration de son atelier.

Il y a maintenant des femmes qui sont inspectrices de la sécurité dans les usines ; elles visitent à l'usine les vêtements pour rechercher les objets prohibés tels que : allumettes, cigarettes, objets en métal, aliments, etc... Elles veillent à l'observation des règlements concernant les matières explosives.

Trois femmes sont désignées pour s'occuper :

De la Répartition du Travail. Elles doivent considérer quels sont les différents travaux faits jusqu'ici par des hommes et que les femmess sont en mesure d'accomplir. Elles doivent renseigner à ce sujet le ministère des Munitions.

Des Récréations qui comprennent des cours de : gymnastique, danse, chant, diction, hocket, cricket, natation, tennis, excursions.

Les ouvrières qui ont suivi ces cours organisent aussi de temps à autre des concerts.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION DE L'UNITE DE LA MORALE

La Section de l'Unité de la Morale s'est réunie mardi 20 mars, 14, rue Pierre-Charron, sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger.

La traite des femmes, à l'ordre du jour, est d'abord étudiée dans la brochure « La traite des blanches » ; faits et documents ; puis, en un rapide exposé, fait par la présidente de l'historique de la lutte contre la traite par M. Coote, aboutissant à ses tournées à travers les capitales de l'Europe pour organiser un mouvement international.

On demande au cours de la discussion — dans laquelle on parle de la nécessité des policières et des responsabilités des femmes du monde — s'il ne serait pas possible de faire choisir aux femmes le travail dans les usines, au lieu de la séquestration.

On traitera dans la prochaine séance de la lutte contre les maladies vénériennes (Angleterre-Italie).

SEANCE PUBLIQUE DE LA SECTION D'HYGIENE

Travail industriel des femmes et dépopulation

Tel était le titre de la réunion organisée par la Section d'Hygiène du Conseil National des Femmes Françaises au Musée Social, le dimanche 25 mars.

Mme Alphen-Salvador, présidente de la Section d'hygiène, a présenté les orateurs avec son autorité coutumière.

La docteresse Mulon, rapporteur de la Section d'hygiène, a cité les chiffres qui démontrent mieux que les mots que la France court à sa disparition fatale; que la mortalité infantile est l'un des facteurs de cette dépopulation, puisqu'il est mort 6 millions de Français de moins d'un an depuis 1870 ; que les 2/3 de ces décès eussent pu être évités par l'allaitement au sein maternel ; mais que, bien loin de se généraliser, ce mode d'allaitement a été de plus en plus abandonné depuis la guerre, les femmes happées par l'industrie ayant dû renoncer partout à leur devoir primordial; que la possibilité doit leur en être donnée, et que des chambres d'allaitement doivent être partout créées d'urgence dans les usines, les magasins, les administrations, etc.

M. Engerand, député du Calvados, qui a eu le grand mérite de faire voter, dès 1915, la première loi française consacrant le « droit de la mère à remplir son devoir » (loi qui attend depuis 3 ans le vote du Sénat) a exposé que, la loi Engerand paraît à son auteur lui-même, ne plus être en rapport avec la situation nouvelle créée au pays par la guerre. Il s'est engagé à l'amender lorsqu'elle reviendra au Sénat et à y ajouter la chambre d'allaitement ou à soutenir le projet nouveau déposé par le député des Ardennes, M. le docteur Doizy, s'il vient d'abord en discussion à la Chambre.

M. le docteur Bar, professeur à la Faculté de Médecine, a exposé enfin le projet qu'il a déjà soumis au vote de l'Académie de Médecine et qui répond de la manière la plus heureuse à la principale objection faite à la loi future : le temps passé à l'allaitement ne devra pas être défalqué du salaire de la mère, ni être perdu pour le patron. Il serait, dans le projet Bar, remboursé par une assurance sociale alimentée par le patronat tout entier. Chaque patron payant à cette caisse de maternité une prime proportionnée au chiffre total des femmes, mères ou non, employées par lui.

Il faut souhaiter maintenant que ces mesures si excellentes, si urgentes aussi, soient... rapidement appliquées. Tandis qu'on discute, la mort fauche chaque jour 400 petits enfants à la France.

Dr C. M.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

CONGRES DU 5 AVRIL

Voici le programem du Congrès de l'U. F. S. F. qui aura lieu le 5 avril au Musée Social, 5, rue Las-Cases. Nous y convions nos amis féministes.

Matin : 11 heures.

Les lois d'intérêt féminin en attente au Parlement, à faire aboutir d'urgence. — Rapporteur : Mme Suzanne Grinberg.

Après-midi : 2 heures.

1. La question du suffrage féminin. — Rapporteur : Mme Pauline Rebour.

2. Etant donné que la femme sera de plus en plus amenée à travailler en usine ou en atelier, que pensez-vous que doive faire la société pour qu'elle puisse concilier ses devoirs de travailleuse et de mère de famille ? (Crèches, garderies, lois de protection, diminution des heures de travail, etc.). — Rapporteur : Mme Marguerite Martin.

3. La réforme de l'Enseignement secondaire féminin. — Rapporteur : Mme Pichon-Landry.

4. — Vœux des groupes.— Les délégués des groupes de l'U. F. S. F. ont seuls le droit de prendre part à la discussion et au vote.

Les membres de l'U. F. S. F. qui désireraient être nommés délégués doivent en aviser la Secrétaire-Générale-Adjointe (55, rue de Strasbourg, Courbevoie), qui fera son possible pour les mettre en rapport avec les groupes n'ayant pas encore donné leur délégation.

Les féministes désirant assister au Congrès de l'Union sont priés de demander des invitations au Secrétariat.

La Présidente,
Dr Witt-Schlumberger.

⁂

Les personnes qui ne font pas partie de l'U. F. S. F. verseront un droit d'entrée de 0 fr. 50.

Les délégués sont priés d'arriver au Congrès à 9 h. 1/2, pour la lecture des rapports de l'Union et les élections au Comité Central.

Les personnes qui désireraient déjeuner entre suffragistes le jour du Congrès sont priées d'écrire avant le 3 avril au secrétariat, 53, rue Scheffer. Selon le nombre des demandes, nous verrons quelle organisation nous pourrons obtenir.

Les rapports étant forcément très condensés par suite du peu de temps dont nous disposons, nous prions nos délégués de bien vouloir prendre connaissance dans ce numéro de la *Française* du rapport sur la question des superintendantes: ils pourront mieux ensuite prendre part aux discussions du rapport sur le Travail des Femmes.

A L'ÉTRANGER

EN ESPAGNE

A Madrid, vient de se constituer une société des dames pour la « protection de l'enfance coupable ». Relever l'enfant que le manque de tendresse ou d'éducation a fait tomber, est une œuvre humanitaire et régénératrice. Les fondatrices de cette œuvre sont : Doña Maria, Louisa Calderon de Barnes, Doña Carmen Cartin de Garcia, Doña Maria Maestu, etc..., et ces dames se sont adjoint un groupe de conseillers choisis parmi des hommes de grand prestige et d'une haute situation politique.

⁂

A Valence, un groupe de femmes altruistes et cultivées, vient de fonder l'association féministe : « Concepcion Arenal » dont le but est de développer la culture et le civisme de la femme. Pour obtenir l'extension et l'appui qu'elle désire, la société organisera des conférences, fondera une bibliothèque, publiera des feuilles ou brochures de propagande, établira des cours d'adultes, etc...

AU PORTUGAL

Doña Ana Castillio, grand écrivain, et fervente féministe portugaise, vient de mourir.

⁂

La Fédération portugaise des Imprimeurs vient de prendre une détermination qui lui fait le plus grand honneur et que devraient imiter toutes les fédérations ouvrières. L'article 12 de ses statuts contient le projet d'empêcher par tous les moyens le fait que l'emploi de la femme puisse être un motif de réduction des salaires. Les ouvriers, disent-ils, ne doivent pas perdre de vue ce principe fondamental : « A travail égal, salaire égal. »

Expositions Ouvertes

Galerie Brumer, 11, rue Royale. — Société de la miniature, de l'aquarelle et des arts précieux, du 15 avril au 15 mai.

Galerie Druet, 20, rue Royale. — Œuvres de Valdo Barbey, jusqu'au 14 avril.

Chronique des Œuvres et Institutions

LA JOURNEE DE LA MERE

Le *Sou Mensuel des Mères*, petite feuille d'éducation familiale — que présidait Mme d'Abadie d'Arrast et duquel font partie Mme Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes Françaises, et Mlle Brès, inspectrice générale des Ecoles maternelles — propose, pour le *Dimanche 6 mai*, l'organisation d'une *Journée de la Mère*. Ce n'est pas une journée de bienfaisance, mais une journée de manifestation morale. Dans des réunions amicales, des visites collectives, etc., on s'adressera aux mères, leur disant, pour fortifier leur courage, l'amour de leurs enfants, la reconnaissance de la France et les devoirs pour lesquels la Patrie compte sur elles.

Les municipalités, écoles, sociétés, qui désirent participer à cette journée, s'adresseront (avec timbre pour réponse) à Mme Carr, Secrétaire générale, 25, rue Brézin, Paris, 14e.

ECOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES

L'Ecole de Massage des Soldats aveugles informe le public qu'un nouvel examen a porté à 2e le nombre des masseurs reçus à leur examen final, devant un Jury médical.

On commande les masseurs au Siège Social, 49, rue Ampère, Wagram : 15-92 et au directeur de la Maison de Convalescence de Reuilly, Roq. 63-41.

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera des séances dimanche 1er avril, à 2 h. 1/2, dans la salle des Fêtes, des mairies de Charenton, de Choisy-le-Roi et de Levallois-Perret.

Courrier des Lecteurs

Mme Mary Lacour. — Oui, nous pouvons vous adresser les numéros de l'année 1916 qui manquent à votre collection au prix de 0 fr. 10 l'un. Et aussi ceux parus depuis 1917.

Mme Chevalier-Marescq. — Oui, certainement pour les successions ; je me proposais de vous le demander. Remerciements.

Mme L. de V. — Trop tard pour ce numéro. Regrets. N'en veuillez pas à la « Censure ». Vous l'approuveriez sûrement si vous pouviez en causer.

ON NOUS ÉCRIT

L'intéressante lettre que nous publions ci-dessous a été adressée par M. Paul Marguerite à notre distinguée collaboratrice Alice Berthet.

Madame et cher confrère,

Je suis profondément touché du bel et indulgent article que vous avez bien voulu consacrer à *l'Autre Lumière* et à *l'Embusqué*. Je vous sais gré d'avoir deviné sous ces deux livres si différents, mes sympathies féministes sincères et vérifiées par le temps, plus de 20 années de luttes dans les journaux.

Je crois que cette guerre si affreuse aura fait beaucoup pour le développement des femmes; j'entends des véritables femmes et non des poupées à la mode. Elles ont dû créer, s'improviser ingénieuses, aptes à des métiers divers, montrer que la tutelle de l'homme ne leur était pas indispensable.

Cette liberté, je le crains, n'ira pas sans heurts et froissements douloureux; le conflit économique sera plus âpre encore entre les deux sexes, opposant les droits conquis par les femmes aux droits des hommes justifiés par les souffrances au Front. Mais on ne pourra reprendre ce qui sera acquis dans le cerveau et l'âme des femmes. On ne pourra, je crois, leur refuser, fussent limités d'abord, le droit d'élection et bien d'autres.

Le monde nouveau sera d'un intérêt poignant s'il peut se constituer sans secousses trop rudes ni convulsions.

Je vous prie de croire, Madame, à ma gratitude cordiale et à mes respectueux hommages.

Paul Margueritte.

⁂

Madame la Directrice,

Je m'associe à la satisfaction proclamée par plusieurs de nos amies au sujet du vote de la commission relatif à l'entrée des femmes dans les conseils municipaux.

Mon féminisme fut toujours sincère, entier, mais patient, souhaitant toujours des succès conquis chaque jour pas à pas, sans arrêt, sur un terrain bien préparé pour que les succès obtenus soient réels et solides. Il me semblait même que le féminisme n'avait pas le droit pour un succès personnel de compromettre l'intérêt général — lequel doit être à la base de toutes les revendications. — Le but que la femme doit poursuivre en voulant être le collègue du sexe masculin dans tous les services, est d'affirmer son savoir et sa clairvoyance et de remplir toutes les fonctions nouvelles en y appartant des améliorations par sa compétence et sa dignité. Il faut que la cause sociale bénéficie de l'entrée des femmes apportant partout un esprit de justice absolue. Depuis 50 ans et plus, j'ai connu des femmes vaillantes qui ont, par leur parole, leurs écrits et leurs convictions désintéressées préparé les améliorations dont nous jouissons — des hommes dévoués et désintéressés aussi les ont soutenues. — Les noms de ces bienfaiteurs des deux sexes passeront à la postérité qui les bénira.

Le 9 juillet 1882 fut votée une loi, d'apparence modeste, qui autorisait les femmes mariées à prendre un livret personnel (jusqu'à concurrence de 1.500 fr.) dont elles pourraient disposer sans l'autorisation maritale. C'était une loi émancipant la femme de la tutelle du mari qui favorisait la classe des laborieuses et des bourses modestes. Mon mari qui était un féministe sincère, sans aucune ambition personnelle, me fit prendre un livret (que j'ai gardé comme un souvenir d'une grande victoire féministe. Mon mari me fit placer et surtout déplacer de l'argent — pour bien connaître le fonctionnement de cette loi. — Au début, certaines formalités ne répondaient pas complètement aux volontés du législateur. Mon mari m'engagea à soumettre quelques idées à l'administration qui voulut bien en tenir compte.

La femme en voulant être le collègue de l'homme dans tous les postes auxquels ses capacités physiques et intellectuelles lui permettent de prétendre exerce un droit légitime. Mais un devoir plus impérieux s'impose à la femme. Si elle réclame l'égalité des sexes — comment peut-elle tolérer — qu'une partie de ses sœurs soient encore hors la loi. Un même code de justice sociale et humanitaire doit régir les deux sexes. La femme ne pourra se proclamer l'égale de l'homme que le jour où la loi de la réglementation sera abolie. Ce jour-là, le sexe féminin aura remporté la victoire suprême qui détruira l'esclavage des blanches. Voilà le grand combat que nous devons livrer. J'ai eu la bonne fortune de travailler aux côtés de mon amie, Emilie de Morsier, qui avait répondu à l'appel généreux, en 1877, de la grande Joséphine Butler. Abattre cette dernière forteresse, est le but que doit poursuivre toute femme qui se respecte.

J'espère que cette grande victoire sera remportée avant que je quitte cette terre.

Une Française née à Paris en mai 1838,
Isabelle Bogelot.

LA PRESSE ET LES FEMMES

Irrespect et paresse (L'éducation enfantitine). P. Garcin).

Voyez les tendances pédagogiques qui dominent. Chacun affirme qu'il convient de mâcher le besogne à l'élève afin de l'endoctriner avec rapidité.

« Enseigner un peu et faites trouver beaucoup », a dit Spencer quelque part, ce qui revient à conseiller non point à s'acquitter de la tâche de l'élève, non point à faire de lui un *oisif* et un *paresseux*, en débarrassant son chemin des obstacles qu'il doit vaincre, mais à l'aiguiller, à diriger sa volonté dans la voie du labeur.

F. GARCIN.

Ex MODELLISTE de grandes maisons de TAILLEUR POUR DAMES. Fait ses COSTUMES A FAÇON depuis 50 francs. Sur commande à des prix défiant toute concurrence.
De Vyver, 72, rue de Cléry 2e Paris.
1020

CAUSERIE FINANCIERE

La solution rapide de la crise ministérielle, l'évolution satisfaisante de la révolution russe et surtout la retraite des Allemands sur une partie du front français, ont fourni des éléments de bonne tenue pour le marché.

Toutefois, les affaires demeurent aussi restreintes que précédemment, de sorte que les cours, dans l'ensemble, varient peu. On ne s'occupe autour des corbeilles que du gros succès obtenu par l'émission du Crédit Foncier, qui s'est terminée le 24 courant. Ce succès apparaît comme tellement important que l'on pronostique dès maintenant des chiffres de répartition très minimes. Il est à prévoir qu'une partie des capitaux mobilisés pour cette opération et que la répartition des obligations laissera inemployés, pourront revenir vers la bourse. Il nous paraîtrait, toutefois, plus judicieux et plus patriotique de les utiliser à souscrire aux Bons-obligations 5 % que le Trésor vient d'émettre. Ces titres peuvent, à la volonté du souscripteur, constituer un placement temporaire ou un placement à cinq années de date. En effet, en dehors du remboursement au pair, l'Etat assure une prime de 2,50 % à l'époque du remboursement, mais si le capitaliste veut disposer de ses fonds au bout d'une année, il lui suffit de renoncer au montant de la prime et son bon-obligation lui est remboursé au pair. Nous avons indiqué dans nos précédentes causeries la ligne de conduite à suivre aux porteurs de titres de pays ennemis, allemand, autrichien, hongrois, bulgare et ottoman ; insister davantage serait douter de leur bon sens. Il existe par contre une autre catégorie de titres dont les cours sont très dépréciés actuellement, mais que nous conseillons vivement de garder : ce sont les valeurs mexicaines, fonds d'Etat, Obligations de Chemins de fer, actions ou obligations de Banques. Ce pays est troublé depuis déjà cinq ou six ans par la guerre civile, il est anémié commercialement parlant, et toutes ses valeurs traduisent exactement la situation politique, financière et commerciale de ce malheureux Etat ; il ne fait de doute pour personne que dans un temps plus ou moins rapproché, ce pays exceptionnellement favorisé par la nature pour ses produits du sol et ses richesses minières, ne reprenne son activité et sa prospérité d'antan. Les porteuses de ces gages de valeurs ont donc tout intérêt à les conserver avec la certitude de vendre dans de bien meilleures conditions des titres dont elles ne retireraient à l'heure présente qu'un prix dérisoire.

BANQUE A. LEVEQUE ET Cie
1, rue de la Banque, Paris.
La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos abonnés.

PETITES ANNONCES

Défauts de prononciation (zézaiement etc.), rapidement corrigés par Mme Gallia, professeur spécialisée, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vaucquelin, Paris-16e.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique
FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Parisani. — Fondée en 18..
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 302-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapioca, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-60

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-68.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions — Province

LE BOVRIL
Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Il est seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.
Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.
Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.
Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

La gérante : Jane MISME.
Imprimerie des Arts, 11, Rue Mollien.

ECOLE ROY
7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

ONZIEME ANNEE — N° 417

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Houteville
TÉL. : BERGÈRE 43-91